Nations Unies S/PV.4986



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4986e séance

Mardi 8 juin 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Boiangiu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2004/437)

04-37927 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2004/437)

Le Président (*parle en anglais*) **:** Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, document S/2004/437.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Alvaro de Soto, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre. Je lui donne à présent la parole.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de dire quelques mots pour présenter le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, document S/2004/437 daté du 28 mai 2004, dont le Conseil est saisi. Mon intervention sera brève car ce rapport est très explicite.

Comme le rapport l'établit clairement, les nouveaux efforts entrepris le 10 février 2004 à New York et qui se sont poursuivis à Chypre du 19 février au 22 mars 2004, puis en Suisse du 24 au 29 mars, n'ont pas abouti à un règlement accepté pleinement par les parties. En conséquence, comme les parties en ont convenu avec l'appui de la Grèce et de la Turquie, le Secrétaire général a mis la dernière main au plan le 31 mars 2004.

L'Accord de fondation qui figure dans le plan a été soumis simultanément à deux référendums séparés le 24 avril 2004. Il a été rejeté par l'électorat chypriote grec, dans la proportion de trois contre un, et approuvé par l'électorat chypriote turc, dans la proportion de deux contre un. Le plan n'est donc pas entré en vigueur. La dernière occasion pour Chypre d'accéder avec certitude à l'Union européenne en tant que pays unifié et non pas divisé a ainsi donc été perdue.

Tout au long des efforts qui ont commencé à la fin de 1999, en application de la résolution 1250 (1999) du Conseil, l'objectif était de parvenir à un règlement qui soit le résultat d'une décision prise par les deux peuples. La population a enfin pris une décision. Chaque partie doit respecter cette décision.

Bien que le résultat final des efforts déployés au cours des quatre dernières années et demie n'ait pas été un succès, des progrès considérables ont néanmoins été réalisés. Il faut mettre ces acquis à profit et mettre en place un certain nombre d'éléments afin de préserver les perspectives de réconciliation et de réunification à l'avenir. Le Conseil de sécurité, qui a assuré un appui si ferme aux efforts du Secrétaire général, a un rôle important à jouer à cet égard.

Le Secrétaire général, pour sa part, a fait un certain nombre d'observations dans les dernières parties de son rapport. Il a indiqué clairement que tant que l'impasse actuelle persiste – comme cela est écrit au paragraphe 91 – il ne voit aucune raison de reprendre ses bons offices.

Le moment est venu de reprendre à neuf l'examen de la totalité des activités des Nations Unies à Chypre – qu'il s'agisse des bons offices ou du maintien de la paix. Dans son rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2004/427), dont le Conseil est également saisi, le Secrétaire général a donc énoncé son intention de réaliser d'ici à trois mois un examen du mandat, des effectifs et du concept d'opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en prenant en considération l'évolution de la situation sur place, les positions des parties et tous les avis éventuels du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a également exprimé l'espoir que les Chypriotes grecs consacreraient les prochains mois à réfléchir aux résultats de cette évolution. Nous devons mieux comprendre les raisons pour lesquelles ils ont si vivement rejeté ce plan – qui était fondé sur la vision du Conseil de

sécurité telle qu'elle est articulée depuis plus d'un quart de siècle – si nous voulons que nos futurs efforts soient couronnés de succès, et il nous faut savoir comment la partie chypriote grecque envisage l'avenir. Nous devons savoir notamment si les questions de sécurité et d'exécution du plan ont vraiment été les préoccupations principales, et si c'est le cas, nous devons savoir ce que peut faire le Conseil de sécurité pour remédier à cette situation. Le Secrétaire général a encouragé le Conseil à se tenir prêt à répondre à ces préoccupations si celles-ci peuvent être exprimées de façon claire et une fois pour toutes.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour tirer au clair le sens d'une phrase qui figure au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2004/437), qui se lit comme suit : « Ce qui a été rejeté est la solution elle-même et non pas une simple ébauche ». Cette phrase avait pour seul objectif de souligner que ce qui avait été rejeté le 24 avril était un plan global de règlement, prêt à être mis en œuvre et dont rien ne restait à négocier, plutôt qu'un simple cadre ou un ensemble de principes destinés à des négociations futures.

Je dois mentionner le fait que le Secrétaire général a reçu hier, en fin d'après-midi, une lettre de la partie chypriote grecque dans laquelle figurent des observations sur le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices. Je crois qu'elle a été transmise aux membres du Conseil en attendant d'être distribuée comme document officiel. Il va sans dire qu'étant donné qu'il s'agit d'une lettre assez longue, nous n'avons pas eu le temps de l'étudier, mais bien entendu, nous sommes disposés à répondre aux questions que les membres du Conseil souhaiteraient poser à ce sujet, que ce soit à la présente séance ou dans une autre instance.

Dans son rapport, le Secrétaire général s'est félicité du fait que les Chypriotes turcs ont approuvé le plan et qu'ils ont ainsi exprimé sans aucune ambiguïté leur volonté de réunification. C'est bien plus qu'une simple expression de leur volonté de trouver une solution au problème chypriote : les Chypriotes turcs ont clairement abandonné leur quête d'un État souverain séparé. C'est un revirement de la position adoptée par les Chypriotes turcs depuis plus de deux décennies.

Le Secrétaire général a donc recommandé au Conseil d'encourager les Chypriotes turcs ainsi que la Turquie à rester attachés à cet objectif. Le Secrétaire général a appelé le Conseil à exhorter tous les États à coopérer, à la fois sur le plan bilatéral et dans le cadre d'organismes internationaux, en vue d'éliminer toutes les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement. Le Secrétaire général a très soigneusement choisi ses termes. La mesure qu'il recommande, et j'insiste, s'adresse aux États. Il ne s'agit pas d'accorder des droits, des fonctions d'État ou des institutions étatiques à la soi-disant République turque de Chypre-Nord. Il ne s'agit pas de reconnaître cette république ou de contribuer à une sécession, mais plutôt de promouvoir la réunification et la réconciliation. Il s'agit d'aider le peuple de la partie nord de Chypre.

J'aimerais rendre hommage aux efforts inlassables que de nombreux Chypriotes grecs et turcs déploient en vue de réunifier Chypre. Ces efforts doivent se poursuivre. La société civile doit jouer son rôle, et, bien sûr, l'Union européenne continuera à appuyer ces efforts, comme le doit également l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rappeler combien le Secrétaire général a loué les efforts consentis par près de 300 Chypriotes grecs et turcs qui ont participé aux discussions techniques et sans lesquels le plan de règlement n'aurait pu être achevé. Il est également reconnaissant à l'équipe composée de quelque 50 experts des Nations Unies, dont beaucoup sont appuyés par la Commission européenne et d'autres gouvernements et institutions, notamment le Canada, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, et le Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau des services d'appui aux projets et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Soto de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.